



## COMMUNE DE LIVILLIERS

Téléphone : 01 34 42 72 04  
95300

10, Rue de la Chaise -  
[mairie@livilliers.fr](mailto:mairie@livilliers.fr)

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024** **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au présent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte financier unique, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

**Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.**

*Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.*

#### **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section**

DEPENSES	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 – Charges à caractère général	222 806.17€	82 618.9€	37.08%
012 – Charges du personnel	75 000 €	60 920.6€	81.23%
014 – Atténuations de produits	9000	0	0%
065 – Autres charges de gestion courante	121 189.45€	114 712.12€	94.66%
066 – Charges financières	10 386.49€	10 376.5€	99.9%
067 – Charges exceptionnelles	1000	0€	0.0%
681 – Dotation aux amortissements	0€	0€	0%
<b>TOTAL</b>	<b>439 382.11€</b>	<b>268 628.12€</b>	<b>61.13%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et charges du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **268 628.12€**

➤ **Les recettes de la section :**

RECETTES	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
R002 – Excédent antérieur reporté	116 776.27€		
13 – Atténuations de charge	0€	2023€	0.0%
70 - Produits des services	0€	1 200€	0.0%
73 - Impôts et taxes	30 000€	62 099.22€	207%

731 Fiscalité locale	206 155€	185 874.93€	90.18%
74 - Dotations et participations	31 450.84€	32 941.90€	104.74%
75 - Autres produits de gestion courante (locations)	55 000€	48 033.47€	87.33%
76 - Produits financiers	0€	60.60€	0%
77 - Produits exceptionnels	0€	0€	0%
78 - Reprise provisions	0€	81 829.59	
<b>TOTAL</b>	439 382.11€	<b>414 062.71€</b>	%

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cimetière, locations), des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, FCTVA et la reprise de notre provision  
 Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **414 062.71€**

**Il existe trois types de recettes pour une commune :**

La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe d'Habitation des résidences secondaires : 8,45%
- Taxe sur foncier bâti : 26.58%
- Taxe sur foncier non bâti : 28.30%

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies par la population.

### **Conclusion sur la section de fonctionnement**

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels – dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 63 605€ soit un taux de 19.26%.

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

➤ **En recettes :**

- Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

➤ **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le volume total des recettes d'investissement est 65174.93€. Les principales recettes sont :

- Subventions : 28600€ (19000€ par le SDEVO pour l'enfouissement des réseaux et 9600€ par le PNR pour l'achat de bois classé)
- FCTVA : 34 386.61€
- Taxe d'aménagement : 2188.32€

Le volume total des dépenses d'investissement est de 46 669.92€. Les principales dépenses sont :

- Les échéances des différents emprunts : 29 294.76€ ;
- Achat de bois classé : 16875.16€
- Achat d'une remorque : 500€

**Conclusion sur la section d'investissement :**

Les dépenses et les recettes sont assez équilibrées car il n'y a pas eu beaucoup de dépenses d'investissement en 2024.

A LIVILLIERS, le 10 avril 2025

Le Maire  
François DANCONNIER

Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint  
Jean ABONDANCE

